

Le saviez-vous



Interdiction des sacs en plastique à usage unique en caisse en 2016

Initialement prévue pour le 1er janvier 2016 et reportée une première fois en mars, la publication du décret sur l'interdiction des sacs de caisse en plastique à usage unique, qu'ils soient gratuits ou payants, aura lieu finalement le 1er juillet 2016.

Seuls pourront être distribués pour emballer les marchandises dans les points de vente :

- les sacs en plastique réutilisables (vendus en caisse),
- les sacs pour emballage de fruits et légumes en vrac,
- les sacs constitués d'une autre matière que le plastique (papier, tissu, etc.),
- les sacs compostables, c'est-à-dire à base de matière végétale (amidon par exemple).

Les commerçants seront autorisés à distribuer les sacs en plastique jusqu'à épuisement du stock.

À partir du 1^{er} janvier 2017, l'interdiction sera étendue :

- aux sacs en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse,
- aux emballages en plastique non biodégradables et non compostables, pour l'envoi de la presse et de la publicité.

Par ailleurs, seront dorénavant interdites la production, la distribution, la vente, la mise à disposition et l'utilisation d'emballages ou de sacs fabriqués à partir de plastique dégradé, non assimilable par les micro-organismes et non compostable.

En 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) d'être interdite, sauf celle compostable et constituée de matières biosourcées.

Le saviez-vous ?

Un sac plastique dans la nature met entre 100 et 400 ans à disparaître. En Europe, la consommation moyenne de sachets plastiques à usage unique est d'environ 198 sacs par an et par habitant.

Pas énorme ?

Sauf qu'ajouté aux autres pays, cela représente entre 60 et 75% des déchets retrouvés sur le littoral ou au fond des mers.

A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies



📅 **Dimanche 27 mars 2016 de 10 h 30 à 12 h 00**

« Chasse aux œufs de Pâques ». Rendez-vous place de l'église

📅 **Samedi 23 avril 2016 à 19 h 30**

Soirée dansante organisée par le comité d'animation, salle des fêtes

📅 **Dimanche 8 mai 2016**

Randonnée pédestre de l'association les bons enfants

📅 **Samedi 28 mai 2016**

Fête des voisins, salle des fêtes

📅 **Dimanche 10 juillet 2016**

Rallye vélo

Aide/Accompagnement

UDAF MEDIATION - La médiation familiale a pour objectif, dans les situations de conflits familiaux, d'accompagner les familles dans le rétablissement d'un dialogue et la recherche de solutions raisonnables et acceptables pour chacun. Elle s'adresse à quatre publics :

- les parents séparés ou dans un projet de séparation,
- les jeunes adultes (+ de 18 ans) en difficulté de relation avec leurs parents,
- les familles en conflit à propos de la prise en charge d'une personne âgée ou handicapée,
- les grands-parents en situation de rupture de lien avec leurs petits-enfants.

UDAF MEDIATION couvre l'ensemble du Maine et Loire, en complémentarité avec l'association Médiations 49. Des permanences d'accueil et d'information sont proposées (sur rendez-vous uniquement) de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h par des médiateurs familiaux diplômés d'État.

www.udaf49.fr – contact : 02 23 48 25 67

* * * * *

FNATH – Vous êtes accidenté de la vie : travail – route – vie privée – malade handicapé – dépendant...
Une association de conseil à votre service.

La FNATH intervient pour tous vos problèmes d'ordre social. Ses conseillers juridiques sauront vous informer et vous accompagner dans vos démarches afin de défendre vos droits. Des permanences ont lieu près de chez vous :

- Baugé : 3ème lundi du mois au Centre culturel René d'Anjou - place de l'Orgerie, de 17 h à 18 h
- Durtal : 3ème mercredi du mois à la Maison des services publics - 11 rue Joseph Cugnot, de 15 h à 16 h

fnath49@wanadoo.fr - Votre correspondant local : M. PETEL Jean-Claude au 02 41 32 50 98

Bulletin municipal
Montigné-lès-Rairies

Mars 2016 – n° 8

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire

A l'occasion du premier bulletin 2016, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Il nous sera difficile d'oublier 2015, année noire, que nous espérons ne jamais revivre.

Au début de l'été, Montigné verra certainement l'ouverture du commerce multiservices. Épicerie, restaurant et autres (dépôts de pains, journaux...) seront à notre disposition. Si nous voulons que ce service de proximité perdure, nous devons y contribuer en le fréquentant assidûment.



Pour rendre la Mairie accessible à tous, des travaux seront engagés. D'un côté un élévateur, de l'autre des escaliers donneront accès à une plate-forme située devant l'entrée. La porte devra être changée et la banque d'accueil du secrétariat légèrement modifiée.

Un projet d'aménagement de la D18 pour limiter la vitesse des véhicules dans le bourg est à l'étude. Présenté en réunion publique le 27 février, il n'a pas convaincu toutes les personnes présentes. Les avis restent partagés. Nous continuons à travailler sur ce projet en tenant compte des observations mais aussi du budget. Peut-être, faudra-t-il prévoir sa réalisation en plusieurs étapes ?

L'installation de l'éclairage public est prévu rue du Cimetière jusqu'à la place des Buettes. La salle des fêtes bénéficiera d'un léger relooking intérieur. La réfection des sols des deux logements au 1^{er} étage du presbytère est envisagée ainsi que la peinture de celui de droite.

L'année 2016 sera propice à la préparation de la fusion des trois communautés de communes du Loir, de Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou. Elle sera une année charnière qui nous mènera à un nouveau territoire. Forte de 19 communes et 27000 habitants, notre nouvelle collectivité dont le nom n'est pas encore choisi (avis aux esprits fertiles), sera axée sur trois pôles : Tiercé, Seiches sur Loir et Durtal. De cette manière les services de proximité actuels perdureront.

Les comptes de gestion et administratif ont été approuvés à l'unanimité. Ci-dessous le budget 2015 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes :	221221.42	Recette :	41324.56
Dépenses :	223008.86	Dépenses :	55662.29
Résultat 2015 :	- 1787.44	Résultat 2015 :	- 14337.73
Report 2014 :	104600.13	Report 2014 :	56595.34
A reporter 2016 :	102812.69	A reporter 2016 :	42257.61

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

Le conseil municipal s'est réuni les 3 et 29 février et le 21 mars 2016. Les procès-verbaux sont consultables en Mairie ou sur le site www.montignelesrairies.mairie49.fr, rubrique conseil municipal-comptesrendus.

L'éco-geste du moment - Mieux réguler pour moins consommer

L'énergie coûte cher et chaque degré supplémentaire dans le logement quand il fait 0°C dehors, c'est 7 % d'énergie en plus. C'est pourquoi il est important de bien réguler la température en fonction des besoins.

Dans une maison isolée normalement, la température de confort est de 19° le jour et de 16° la nuit ou en absence. Vous pouvez même descendre à 12° en cas d'absence de plus de 2 jours. Un programmeur centralisé permet de régler ses températures. Pour un meilleur confort, réglez la température de chauffe quelques minutes avant l'heure de vous lever, mais coupez la également avant de vous coucher car le logement ne se chauffe ou ne se refroidit pas instantanément. Sur les radiateurs à eau, des robinets thermostatiques peuvent être installés pour réguler pièce par pièce. En effet, dans la chambre, la cuisine ou le salon, nous n'avons pas besoin de la même température maximum.

En chauffage électrique, privilégiez les radiateurs rayonnants car la diffusion de la chaleur est plus agréable et évite à la chaleur de se stocker trop vite au plafond. Néanmoins, 1 kWh électrique = 1 kWh de chaleur donc il vous faut bien dimensionner la puissance des radiateurs dans la pièce et isoler les murs si possible.



* * * * *



DISPOSITIF DE PROTECTION PARTICULIÈRE

Groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire
Compagnie D' ANGERS - COB DURTAL

Au même titre que le dispositif existant « opération tranquillité vacances », la gendarmerie permet à toute personne de se faire connaître, pour signaler une situation vulnérable (personne âgée, isolement social, lieu inoccupé, lieu où est entreposé du matériel, etc) afin d'apporter une réponse adaptée à une demande de protection particulière. Si votre situation correspond à l'un des motifs suivants :

- Tranquillité vacances, tranquillité seniors, résidence secondaire,
- Handicap - Personne "protégée",
- Surveillance établissement (commerce-entreprise),
- Participation citoyenne - Voisins vigilants (pour les communes ayant établi une convention),
- Personne "menacée", violences intrafamiliales (victime).

Nous vous invitons à vous faire connaître par une simple démarche volontaire de votre part auprès de la gendarmerie.

* * * * *

Rappel : passage à la télévision Haute définition du 4 au 5 avril prochain
Pour tous renseignements utiles : www.recevoirlatnt.fr
Centre d'appel de l'ANFR au 09 70 81 88 18



* * * * *

La flamme de la vie – symbole du don du sang

Tous les deux ans a lieu le Congrès national des donneurs de sang bénévoles. Cette année, il se tiendra les 4,5,6 et 7 mai au Palais des Congrès de Nantes. La flamme partira de St. Brieuc (lieu du Congrès en 2014) un mois avant d'arriver à Nantes et parcourra nos régions.

Elle fera étape le mercredi 27 avril 2016 à 18 h place des terrasses à Durtal.

Un défilé se fera en ville jusqu'à la salle haute de l'Odyssée. Le président de l'association souhaite sensibiliser le public au don du sang et sollicite les associations, clubs sportifs de tout âge, marcheurs, coureurs, vélos et VTT, enfants (écoles) etc, afin de promouvoir cette action. Deux personnes de la Fédération et leur fourgon les accompagneront dans ce circuit avec des objets, gadgets, banderoles... Chacun peut fabriquer des symboles. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à M. Roland HESLAULT, président au 02 41 76 33 93 ou Mme CHAUDET, vice-présidente au 02 41 34 38 03



Les vœux du maire

Le vendredi 8 janvier, plus de 100 personnes se sont déplacées pour assister aux vœux du maire. A cette occasion, Monsieur CHASSOULIER et ses adjoints ont dressé le bilan de l'année écoulée et évoqué les orientations pour l'année 2016 notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'ouverture prochaine du multiservices.

Le maire a également remercié les nombreuses associations du village qui, par leurs actions, dynamisent la commune.

La soirée s'est achevée par un cocktail convivial préparé par le personnel de la commune et quelques membres du conseil municipal.



Les assemblées générales

Le mardi 12 janvier, après un bilan des activités proposées en 2015 (repas du comice agricole, marché de Noël), Monsieur Gaëtan LAIR, président du comité d'animation, a évoqué le programme prévu à Montigné. 3 événements seront organisés au cours du premier semestre (une chasse aux œufs de Pâques, la fête des voisins et une soirée dansante).

Le jeudi 14 janvier, Monsieur André CAYON, président du club de l'amitié et ses adhérents ont décidé de reconduire les activités proposées en 2015 (parties de cartes tous les 15 jours, après-midi crêpes, repas de printemps et d'automne, bûche de Noël...).

Le samedi 6 février, Monsieur Patrick JUBEAU, président de l'association SOS Montigné-lès-Rairies, rappelait le vif succès remporté par la randonnée du Louis d'or. Plusieurs réunions sont déjà prévues pour organiser la prochaine randonnée.

Le dimanche 6 mars, après le bilan financier, Monsieur Gérard DAVID, président de l'association de boule de fort les bons enfants, a accueilli 2 nouveaux membres et annoncé le challenge du Président qui se déroulera du 4 au 24 avril.

Chaque président a remercié tous ses bénévoles pour leur investissement. Ces assemblées générales se sont, comme le veut la coutume, achevées par la traditionnelle galette des rois.



Le spectacle musical



Le vendredi 29 janvier, le spectacle musical Brother Kawa, proposé par l'office du tourisme des Portes de l'Anjou a fait salle comble. Les deux frères musiciens ont raconté, au travers de chansons et musiques du monde, pour le plus grand plaisir du public, les souvenirs de leurs voyages fanfaresques.

La réunion publique

Le samedi 27 février, une réunion publique était organisée par la municipalité à la salle des fêtes. Il s'agissait de présenter aux habitants de la commune le projet d'aménagement de la D 18, proposé par la Direction Départementale des Territoires (DDT), au niveau du bourg de Montigné-lès-Rairies et de recueillir les avis et suggestions.

Le maire a remercié la quarantaine de participants. Il a rappelé que l'objectif principal est de parvenir à réduire la vitesse des véhicules ce qui aurait une double conséquence : plus de sécurité pour tous et moins de nuisances (sonores, vibrations etc..) pour les riverains.

Chacun s'est exprimé librement. Des avis souvent différents, des comparaisons avec d'autres communes, des propositions diverses, l'essentiel a été évoqué. Le compte rendu de cette réunion est disponible à la mairie. Les conclusions de la Direction Départementale des Territoires seront communiquées dès que possible.

Un apéritif a clôturé cette réunion.

